



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 29

Février 2018

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



- Le décret présidentiel n° 18-49 du 24 janvier 2018 a ratifié le mémorandum d'entente de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.

[\(JO n° 6 du 1^{er} février 2018 p.5\)](#)

- Le décret présidentiel n° 18-54 du 5 février 2018 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la République française relatif aux échanges des jeunes actifs, signé à Paris, le 26 octobre 2015.

[\(JO n° 8 du 7 février 2018 p.8\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-53 du 5 février 2018 a ratifié l'accord de coopération dans le domaine des transports maritimes entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République italienne, signé à Alger, le 14 novembre 2012.

[\(JO n° 8 du 7 février 2018 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-55 du 5 février 2018 a ratifié la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Tchad, signée à Alger, le 7 mars 2016.

[\(JO n° 9 du 11 février 2018 p.3\)](#)

- Le décret présidentiel n° 18-73 du 25 février 2018 a ratifié la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République française, signée à Paris, le 5 octobre 2016.

[\(JO n° 13 du 28 février 2018 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-58 du 5 février 2018 a ratifié l'accord de siège entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et l'Organisation arabe pour le développement agricole, relatif à l'hébergement du bureau régional de l'Organisation arabe pour le développement agricole dans la région du Maghreb arabe, signé à Alger, le 26 octobre 2016.

[\(JO n° 10 du 14 février 2018 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-59 du 5 février 2018 a ratifié l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans le domaine de la sante, signe à Bamako, le 3 novembre 2016.

(JO n° 10 du 14 février 2018 p.5)



Le décret présidentiel n° 18-70 du 25 février 2018 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif à l'assistance mutuelle entre leurs administrations des douanes, signe à Alger, le 2 décembre 2010.

(JO n° 12 du 25 février 2018 p.3)



Le décret présidentiel n° 18-71 du 25 février 2018 a ratifié l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali dans les domaines de la protection des végétaux et de la quarantaine végétale, signé à Bamako, le 3 novembre 2016.

(JO n° 12 du 25 février 2018 p.7)



Le décret présidentiel n° 18-72 du 25 février 2018 a ratifié le mémorandum d'entente dans les domaines de la protection du consommateur et du contrôle des produits et des services entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signé à Ryad, le 15 novembre 2016.

(JO n° 12 du 25 février 2018 p.8)



Le décret présidentiel n°18-74 du 25 février 2018 a ratifié la Constitution et la Convention de l'Union africaine des télécommunications (le Cap, décembre 1999, révision Hararé 2014).

(JO n° 14 du 4 mars 2018 p.3)

NATIONAL



Le décret exécutif n° 18-50 du 30 janvier 2018 a modifié et complété le décret exécutif n° 98-410 du 7 décembre 1998 portant création, attributions et organisation des bureaux ministériels de la sûreté interne d'établissement.

(JO n° 6 du 1^{er} février 2018 p.8)

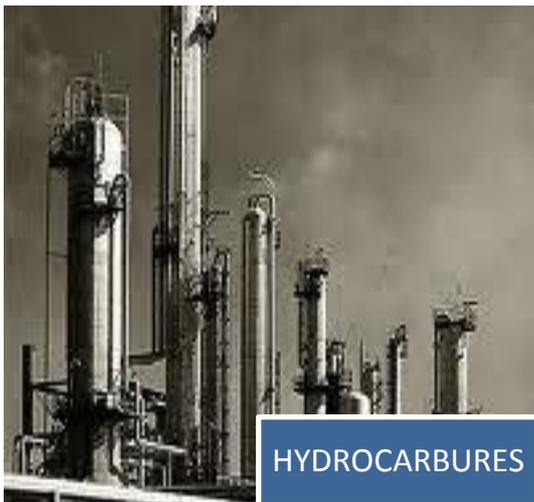


- Le décret exécutif n° 18-51 du 30 janvier 2018 a modifié et complété le décret exécutif n° 05-458 du 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état.

(JO n° 6 du 1^{er} février 2018 p.9)

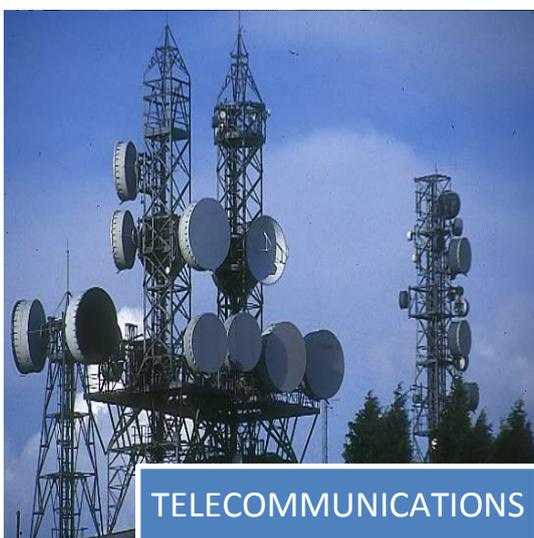
- L'arrêté interministériel du 8 janvier 2018 a approuvé le cahier des charges type fixant les conditions et les modalités d'accès au contingent ou à ses tranches, en application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 15-306 du 6 décembre 2015 fixant les conditions et modalités d'application des régimes de licence d'importation ou d'exportation de produits et marchandises,

(JO n° 9 du 11 février 2018 p.28)



Le décret exécutif n° 18-52 du 30 janvier 2018 a attribué à l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures « ALNAFT » des titres miniers pour les activités de recherche et/ou d'exploitation des hydrocarbures, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 07-185 du 9 juin 2007, fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures.

(JO n° 6 du 1^{er} février 2018 p.10)



L'arrêté interministériel du 17 décembre 2017 a fixé l'organisation interne des structures de l'organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication, en application des dispositions de l'article 15 du décret présidentiel n° 15-261 du 8 octobre 2015, fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication.

(JO n° 14 du 4 mars 2018 p.24)



L'arrêté du 12 décembre 2017 a approuvé l'autorisation d'exercice sur le marché algérien des assurances, délivrée aux courtiers de réassurance étrangers, en application des dispositions de l'article 204 sexies de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances.

(JO n° 9 du 11 février 2018 p.17)



L'arrêté du 28 janvier 2018 a homologué les indices des salaires et matières du 3^{ème} trimestre 2017, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

(JO n° 10 du 14 février 2018 p.14)



L'arrêté du 31 décembre 2017 a rendu obligatoire la méthode de préparation des échantillons, de la suspension mère et des dilutions décimales en vue de l'examen microbiologique des viandes et des produits carnés, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.

(JO n° 11 du 21 février 2018 p.30)



L'arrêté du 30 janvier 2018 a défini les spécificités techniques applicables à la réalisation du logement promotionnel aidé, en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 10-235 du 5 octobre 2010, modifié et complété, fixant les niveaux de l'aide frontale octroyée par l'Etat pour l'accession à la propriété d'un logement collectif ou construction d'un logement rural, ou d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans les zones définies du Sud et des Hauts plateaux, les niveaux de revenu des postulants à ces logements ainsi que les modalités d'octroi de cette aide.

(JO n° 13 du 28 février 2018 p.15)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com